



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren

CDS Confédération suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

COMMUNIQUE DE PRESSE

11.3

Berne, le 1^{er} juin 2008

Les cantons satisfaits de la direction imprimée par le vote

Les cantons se montrent satisfaits du résultat de la votation relative à l'article sur la santé et de la direction imprimée de la sorte. Les citoyennes et les citoyens ont exprimé un vote clair en faveur de l'utilisation des deniers publics par des organes démocratiquement légitimés. Le rôle des cantons de garantir des services de santé démocratiques, transparents et uniformément accessibles à tous est ainsi confirmé. La révision de la Loi sur l'assurance-maladie décidée à la session d'hiver 2007 doit maintenant être mise en œuvre conformément au calendrier adopté.

De l'avis de la Conférence des directeurs de la santé (CDS), il est maintenant demandé au Conseil fédéral et au Parlement de poursuivre l'optimisation de la Loi sur l'assurance-maladie en prenant en compte ces principes, avec l'objectif de contrôler l'évolution des coûts et de garantir la qualité de la prise en charge.

Avec le rejet de l'article constitutionnel, il est clair que l'utilisation des fonds publics pour le domaine de la santé demeure, à l'avenir aussi, l'affaire des cantons. La garantie de la prise en charge reste ainsi de la compétence des cantons. Ceux-ci continuent à définir démocratiquement l'utilisation de leurs ressources fiscales. Il s'agit maintenant de rassembler toutes les forces pour la mise en œuvre des innovations dans le financement hospitalier décidées en décembre. Celles-ci apportent dès 2012 un choix plus libre de l'hôpital, la transparence grâce à des critères unifiés, une concurrence régulée et la promotion de la qualité. La coopération inter-cantonale est en même temps renforcée.

Les électeurs et les électrices ne veulent pas non plus que les caisses puissent déterminer seules l'offre des cabinets médicaux et des hôpitaux. Pour prévenir une envolée des coûts, une réglementation immédiatement subséquente à la limitation de l'admission est nécessaire. La CDS a déjà élaboré à cet effet une solution appropriée et apte à convaincre une majorité.

Des services de santé conformes aux besoins, uniformément accessibles à tous et faisant de manière transparente la preuve de leur qualité figurent donc toujours au premier plan. Les citoyennes et les citoyens confirment le travail des cantons en faveur d'un système de santé de haute qualité et transparent dans lequel les cantons doivent continuer à jouer un rôle pilote et marquant.

Renseignements:

Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, président de la CDS
Directeur de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud 021 316 50 67

Conseiller d'Etat Carlo Conti, vice-président de la CDS
Directeur de la santé du canton de Bâle-Ville 061 601 20 29

Michael Jordi, secrétaire central suppléant CDS 079 702 20 90

MM-20080601-f.doc